



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Tarn

Service Juridique (SJ)
n° 22-987
Affaire suivie par :
Philippe Cantier
Tél : 05 67 76 58 86
Mél : philippe.cantier@ac-toulouse.fr

69 Avenue Maréchal Foch
81013 ALBI

ARRETE RELATIF A LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ACTION SOCIALE DU TARN

**Pour le Recteur
et par délégation**

**L'inspectrice d'académie
Directrice académique
des services de l'éducation nationale**

Arrêté modificatif n°3

Vu l'arrêté du 7 mars 2013 relatif au rôle et à la composition de la commission nationale d'action sociale, des commissions académique et départementales d'action sociale et de la commission centrale d'action sociale ;

Vu le décret du 14 septembre 2020 nommant Madame Marie-Claire DUPRAT Inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'éducation nationale ;

Vu les résultats aux élections des représentants des personnels au comité technique spécial départemental du Tarn, scrutin du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;

Vu les propositions présentées par les organisations syndicales et la Mutuelle générale de l'éducation nationale ;

Vu les arrêtés du 7 janvier 2019, du 30 août 2019 et du 15 septembre 2020 relatifs à la composition de la commission départementale d'action sociale ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

La commission départementale de l'action sociale (CDAS) du département du Tarn est ainsi composée :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires :

- Madame Marie-Claire DUPRAT, Inspectrice d'académie, Directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale, Présidente,
- Monsieur François GIOVANNINI, Principal du collège Saut de Sabo de Saint Juery.

Membres suppléants :

- Madame Delphine ROCHETTE, Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Tarn,
- Monsieur Freddy TOMMASI, Principal du collège Louisa Paulin de Réalmont.

REPRESENTANTS DES FEDERATIONS DES PERSONNELS

FSU : 3 titulaires - 3 suppléants

Membres titulaires :

- Monsieur Bastien ALBERTY,
- Madame Valérie CLERC,
- Madame Hélène GALLICHET.

Membres suppléants :

- Monsieur Mathieu MOLES,
- Monsieur Benoît FOUCAMBERT,
- Madame Joëlle JALABERT.

UNSA : 1 titulaire - 1 suppléant

Membre titulaire :

- Madame Marianne MENOTTI.

Membre suppléant

- Monsieur Yann LEMONSU.

FNEC FP FO : 1 titulaire - 1 suppléant

Membre titulaire

- Monsieur Jean-François MAZALEYRAT.

Membre suppléant

- Madame Marion BENOIT.

REPRESENTANTS DE LA MGEN : 5 titulaires, 5 suppléants

Membres titulaires :

- Monsieur Franck GERARD,
- Madame Nathalie TRILLES,
- Monsieur Thierry ARTIGUES,
- Monsieur André ALBOUY,
- Madame Florence DURAND.

Membres suppléants :

- Monsieur Jean-Marc LAURENS,
- Monsieur Jean-Marie GUY,
- Madame Véronique ALBOUY,
- Madame Véronique ARDIOT,
- Monsieur Bernard VIDAL.

ARTICLE 2 :

En cas d'empêchement de la Présidente, son remplacement est assuré par la secrétaire générale de la DSDEN du Tarn.

ARTICLE 3 :

Une commission restreinte pourra être constituée afin de se réunir en urgence entre deux sessions de la commission départementale.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté remplace l'arrêté modificatif n°3 du 15 septembre 2020 relatif à la composition de la commission départementale d'action sociale(CDAS) du Tarn.

Les autres dispositions de l'arrêté du 7 janvier 2019 relatif à la composition de la commission départementale d'action sociale demeurent inchangées.

ARTICLE 5 :

La secrétaire générale de la DSDEN du Tarn est chargée de l'exécution du présent arrêté.
Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département et mis en ligne sur le site de la DSDEN du Tarn.

Fait à Albi, le 13 octobre 2022.

**L'Inspectrice d'académie
Directrice académique des services
de l'éducation nationale du Tarn**


Marie-Claire DUPRAT